

Image not found or type unknown



Vente de matériel avant un dépôt de bilan

Par **pauvrepizzaiolo_old**, le **18/07/2007** à **20:13**

Bonjour, mon activité de pizzeria risque de s'arrêter suite à un manque de trésorerie pour faire face aux dépenses imprévues. Avant de demander la liquidation judiciaire, je comptais vendre un peu de mon matériel pour rembourser mes prêts bancaires car je suis caution perso. Est ce que j'ai le droit de faire cela ou vais-je finir en prison ? merci de votre réponse